

## SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°215

### **Le Coin des Épargnants**

- Le tableau économique et financier
- Les marchés attendent de voir
- La BCE tempore
- Les épargnants français en mode poussif

### **C'est déjà hier**

- La Chine n'a pas chuté
- Quand la Chine devient libérale
- L'investissement toujours à la peine en Europe

### **Le Coin de la Conjoncture**

- L'indispensable relance par l'investissement selon le FMI
- La stagnation séculaire, problème de mesure ou réalité ?

### **Le Coin des Tendances**

- Les différentes dimensions du revenu universel
- Le travail au noir dévoilé

### **Le Coin du Graphique**

- La France à l'orée des 67 millions d'habitants

### **Le Coin de l'agenda économique et financier**

### **Le Coin des statistiques**

**LE COIN DES ÉPARGNANTS**
**Le tableau économique et financier**

	<b>Résultats 20 janvier 2017</b>	<b>Évolution sur 5 jours</b>	<b>Résultats 31 décembre 2016</b>
<b>CAC 40</b>	4 850,67	-1,46 %	4 862,31
<b>Dow Jones</b>	19 827,25	-0,29 %	19 762,60
<b>Nasdaq</b>	5 555,33	-0,34 %	5 383,12
<b>Dax Allemand</b>	11 630,13	+0,01 %	11 481,06
<b>Footsie</b>	7 198,44	-1,90 %	7 142,83
<b>Euro Stoxx 50</b>	3 299,44	-0,75 %	3 290,52
<b>Nikkei 225</b>	19 137,91	-0,77 %	19 114,37
<b>Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)</b>	0,911 %	+0,106 pt	0,687 %
<b>Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)</b>	0,422 %	+0,093 pt	0,208 %
<b>Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)</b>	2,498 %	+0,104 pt	2,454 %
<b>Cours de l'euro / dollars (18 heures)</b>	1,0689	+0,47 %	1,0540
<b>Cours de l'once d'or en dollars (20 heures)</b>	1 207,840	+0,90%	1 154,570
<b>Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)</b>	55,440	-0,23 %	56,620

**Les marchés attendent de voir**

Les grandes places financières semblent après une longue période de hausse entrer dans une phase d'attentisme. Néanmoins, vendredi, les marchés américains ont plutôt salué contre toute attente le discours résolument protectionniste du nouveau locataire

de la Maison Blanche. Vendredi 20 janvier, le jour de l'investiture, le Dow Jones a gagné 0,48 %, le S&P-500 0,34 % et le Nasdaq 0,28 %.

C'est la première fois depuis 50 ans que l'entrée en fonctions d'un nouveau chef de l'Etat qu'une hausse est enregistrée à Wall Street.

Si les slogans antiprotectionnistes sont mal reçus par les milieux d'affaires, ils veulent croire que le nouveau Président mettra en œuvre ses promesses de réformes fiscales, de dérégulation et de relance budgétaire. Maintenant au pouvoir, Donald Trump sera dorénavant jugé sur ses actes et non sur ses tweets.

### **La BCE temporise en attendant d'en savoir plus**

Les investisseurs ne s'attendaient pas de la part de la BCE à des décisions fracassantes à la veille de l'investiture de Donald Trump. Lors de la conférence de presse, Mario Draghi a souligné que l'inflation devrait continuer de progresser au cours des deux prochains trimestres du fait de l'énergie, cette hausse, toutefois, n'impressionne pas la BCE. Concernant la politique de Trump, le président de la BCE a déclaré préférer commenter les actions et non pas les annonces. Concernant, la situation économique, le Président s'est montré très prudent ? Concernant l'économie, la BCE estime toujours que le risque reste orienté à la baisse.

### **LES EPARGNANTS FRANÇAIS EN MODE POUSSIF**

Si le taux d'épargne des ménages est, en France, de 14,6 % du revenu disponible brut, il convient de ne pas oublier que celui-ci comprend deux composantes : les remboursements du capital des emprunts souscrits par les ménages et l'épargne financière proprement dite. L'épargne financière ne s'élève qu'à 5,6 % du revenu disponible brut. Selon la Banque de France, au cours du troisième trimestre 2016, les ménages ont réduit leur effort d'épargne financière par rapport au trimestre précédent. Les flux financiers des ménages ont atteint 21,1 milliards d'euros au cours du troisième trimestre. Au deuxième trimestre, le flux d'épargne des ménages avait atteint 23,6 milliards d'euros et 22,7 milliards d'euros au premier trimestre. Sur un an, le flux de placements des ménages a été de 99,1 milliards d'euros un résultat en retrait par rapport à l'année 2015 (103,3 milliards d'euros) mais supérieur à 2014 (81,9 milliards d'euros).

Les dépôts à vue se sont accrus de 9,1 milliards d'euros quand les livrets d'épargne ont récupéré 1,8 milliard d'euros et l'épargne logement 3,5 milliards d'euros.

En revanche, sur l'ensemble du troisième trimestre, les titres ont enregistré une décollecte de 10,8 milliards d'euros. Au sein de cette catégorie, le recul le plus marqué provient des Organismes de Placement Collectifs (OPC) non monétaires qui connaissent une décollecte de 9,4 milliards d'euros. Les flux sont également négatifs pour les titres cotés, -1,6 milliard d'euros. Les fonds diversifiés, alternatifs et autres ont connu également une décollecte de 8,1 milliards d'euros.

L'assurance-vie a enregistré une collecte positive de 18,5 milliards d'euros dont 15,4 milliards d'euros pour les fonds euros, au cours du troisième trimestre 2016. Le flux de dettes des ménages s'est élevé à 13,6 milliards d'euros contre 12,7 milliards d'euros au deuxième trimestre et 7,3 milliards d'euros au premier.

## C'EST DÉJÀ HIER

### La Chine n'a pas chuté en 2016

L'économie chinoise a enregistré au quatrième trimestre une croissance de 6,8 %, plus élevée que prévu. Elle a été portée par la dépense publique et par une forte augmentation du crédit bancaire record. Le rebond de la croissance au quatrième trimestre est une première en deux ans.

Sur l'ensemble de l'année 2016, le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a augmenté de 6,7%, a annoncé le Bureau national de la statistique. Ce résultat est conforme à l'objectif du gouvernement qui était compris entre 6,5 % et 7 %. La croissance de 2016 n'en demeure pas moins la plus faible depuis 26 ans.

L'immobilier a été un vecteur de croissance au quatrième trimestre avec un investissement en hausse de 11,1 % en décembre après 5,7% en novembre et ce malgré un ralentissement de la hausse des prix observable dans certaines des grandes villes. Les dépenses des ménages ont été soutenues avec des ventes au détail qui ont enregistré en décembre leur rythme le plus élevé en un an, en particulier dans l'automobile et les cosmétiques. L'investissement en actifs immobilisés n'a progressé que de 8,1 %, le rythme le plus lent depuis 1999 ;

Pour 2017, le Gouvernement parie sur une croissance de 6,5 %. Des inquiétudes se font néanmoins jour concernant l'augmentation de l'endettement privé et public. Le rapport de la dette au PIB était de 277% fin 2016 contre 254% fin 2015, une proportion de plus en plus importante des nouveaux crédits étant destinée au service de la dette, observent des analystes d'UBS.

Dans les prochains mois, les autorités chinoises vont devoir composer avec la politique des taux américains qui pourrait aboutir à des sorties plus importantes de capitaux, ces sorties intensifiant les tensions sur le système financier chinois. Ils devront également prendre en compte les éventuelles mesures protectionnistes que pourrait prendre la nouvelle administration américaine. La Banque populaire de Chine (BPC) pourrait resserrer le crédit légèrement cette année pour inciter les entreprises à se désendetter

## Quand la Chine devient libérale

Pour la première fois, un Président chinois est intervenu à la session plénière d'ouverture du Forum économique mondial de Davos (WEF). Que la Chine communiste soit représentée par son plus haut responsable à Davos, temple du capitalisme mondialisé, constitue évidemment un symbole et une rupture. Cela l'est d'autant plus que le Président chinois, Xi Jinping, a dénoncé, dans son discours, les détracteurs de la mondialisation ; il s'est également opposé aux tentations protectionnistes qui se développent dans certains États. Il faut « rééquilibrer » la mondialisation, et la rendre « plus forte, plus inclusive, plus durable », a déclaré Xi Jinping. Ce dernier a défendu les apports du libre-échange. « Toute tentative de stopper les échanges de capitaux, technologies et produits entre pays (...) est impossible et à rebours de l'histoire », a-t-il souligné. Il a profité de sa présence à Davos pour critiquer la gouvernance et le fonctionnement des institutions internationales qui sont, à ses yeux, « inadéquates » et « insuffisamment représentatives ». La Chine réclame une réforme profonde du FMI et de la Banque Mondiale qui lui permettrait d'être mieux représentée au sein des instances de direction. Depuis des années, la Chine réclame que soit mieux pris en compte son poids au sein de l'économie mondiale. Elle a, pour faire pression sur les États avancés, créé des fonds de financement internationaux qu'elle a ouverts à tous les pays et qui pourraient se transformer le cas échéant en « FMI bis » si elle n'obtenait pas satisfaction. Il est à noter qu'à la fin de l'année 2015, les États-Unis avaient accepté une refonte des droits de vote. Néanmoins, cette réforme est jugée insuffisante par Pékin.

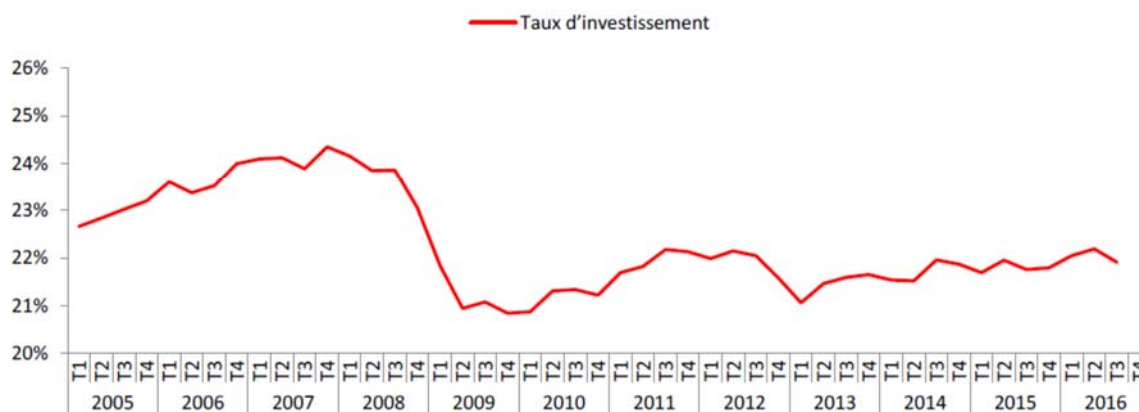
Sur la question du réchauffement climatique, les autorités chinoises entendent également faire la leçon à la nouvelle administration américaine. Le Président Xi Jinping a ainsi souligné que « l'accord de Paris sur le climat est une victoire remportée avec difficulté, tous les signataires doivent s'y tenir ».

La Chine entend jouer un rôle plus important sur la scène internationale et le cas échéant profiter du repli américain pour renforcer ses positions. C'est un changement d'attitude de la part d'un pays qui s'est toujours méfié des relations internationales et encore plus des relations multilatérales. La Chine a toujours privilégié la politique intérieure en considérant que ce qui était au-delà de ses frontières était subalterne. Compte tenu de son rôle au sein de l'économie mondiale, l'Empire du Milieu est dorénavant complètement intégré dans les relations économiques et diplomatiques internationales. Les questions d'approvisionnement en matières premières et en énergie ainsi que celles liées aux exportations sont évidemment cruciales au maintien de la croissance chinoise. Ces prises de position s'accompagnent d'un durcissement de la politique intérieure avec des mises en garde contre les dérives occidentalistes. Dans une période d'affaiblissement de la croissance, le pouvoir central entend freiner la montée éventuelle des contestations.

## L'investissement toujours à la peine en Europe

Au troisième trimestre 2016, le taux d'investissement des entreprises s'est établi à 21,9 % dans la zone euro, contre 22,2 % au trimestre précédent. La part des profits des entreprises s'est quant à elle située à 40,6 % au troisième trimestre 2016 dans la zone euro, contre 40,5 % au deuxième trimestre 2016.

Taux d'investissement et part des profits des sociétés non-financières dans la zone euro  
(corrégés des variations saisonnières)



Source : Eurostat

## LE COIN DE LA CONJONCTURE

### L'INDISPENSABLE RELANCE PAR L'INVESTISSEMENT SELON LE FMI

La croissance mondiale pour 2016 a atteint, selon le FMI 3,1 %. L'organisation internationale, dans sa dernière note de conjoncture, parie sur une accélération, en 2017 ainsi qu'en 2018, de l'activité économique dans les pays avancés, dans les pays émergents et les pays en développement. La croissance mondiale atteindrait respectivement 3,4 % et 3,6 %. Dans les pays avancés, la croissance devrait s'élever à 1,9 % en 2017 et à 2,0 % en 2018, soit 0,1 et 0,2 point de pourcentage de plus que prévu en octobre.

Le FMI tempère toutefois son optimisme en soulignant que l'arrivée de l'équipe de Donald Trump pourrait affecter la croissance des États-Unis et du reste du monde. Il est admis que le nouvel exécutif pourrait engager un plan de relance qui porterait la croissance à 2,3 % en 2017 et à 2,5 % 2018, soit une augmentation cumulée de ½ point de pourcentage du PIB par rapport à la prévision d'octobre.

Dans les pays avancés, une insuffisance prolongée de la demande privée et un manque de progrès sur le plan des réformes (y compris dans la réparation des bilans bancaires) pourraient conduire à une croissance et à une inflation durablement plus basses, avec des implications négatives pour la dynamique de la dette.

La croissance dans les pays émergents et les pays en développement est aujourd'hui estimée à 4,1 % pour 2016, et devrait atteindre 4,5 % en 2017, soit 0,1 point de pourcentage de moins que prévu en octobre. Néanmoins, en 2018, leur croissance pourrait atteindre 4,8 %.

Le FMI a réévalué sa prévision de croissance à la hausse pour la Chine à 6,5 %, soit 0,3 point de pourcentage de plus que prévu en octobre, du fait de la poursuite attendue de la relance. Le FMI souligne néanmoins que les politiques de stimulation permanentes s'accompagnant d'une progression de l'endettement public comme privé peut provoquer de brutales ajustements. Ce risque est d'autant plus réel que l'évolution des taux d'intérêt peut provoquer d'amples mouvements de capitaux.

Le FMI a révisé à la baisse la croissance de l'Inde du fait de la diminution de la consommation due à la pénurie de liquidités et aux perturbations des paiements liées au retrait de la circulation et à l'échange de billets. En Amérique latine, le FMI reste très prudent concernant la reprise en Argentine et au Brésil. Le Mexique pourrait être touché par le changement de cap des États-Unis. Au Moyen-Orient, la croissance en Arabie saoudite devrait être plus faible que prévu en 2017 du fait de la réduction de la production de pétrole qui résulte de l'accord récent de l'OPEP, tandis que les conflits civils continuent de peser lourdement sur plusieurs autres pays.

Le FMI, comme auparavant l'OCDE, s'inquiète de la montée du nationalisme et de l'effilochage du consensus sur les avantages de l'intégration économique internationale. Le nombre croissant des mesures protectionnistes, les variations brutales des taux de change pourraient encore accentuer les tensions inflationnistes. Il pourrait également en résulter une moindre progression de la productivité.

Le FMI réaffirme la nécessité de combiner une politique monétaire accommodante et une relance budgétaire ciblée sur l'investissement pour les pays avancés où les écarts de production demeurent négatifs et où les pressions sur les salaires sont modérées. Dans les cas où l'ajustement budgétaire ne peut pas être remis à plus tard, il convient d'en calibrer le rythme et la composition de manière à freiner la production le moins possible.

Dans les pays avancés où les écarts de production sont largement négatifs, toute relance budgétaire doit viser à renforcer le dispositif de protection sociale (notamment pour faciliter l'intégration des réfugiés dans certains cas) et à accroître la production potentielle à long terme en investissant dans des infrastructures de qualité et en opérant des réformes fiscales propices à l'offre et équitables. Dans ces cas-là, des anticipations inflationnistes bien ancrées devraient permettre de normaliser progressivement la politique monétaire. Le FMI demande aux gouvernements d'accroître le taux d'activité, d'encourager l'investissement dans les qualifications, d'améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail, de libéraliser l'entrée dans les professions fermées, d'accroître le dynamisme et l'innovation sur les marchés de produits et de services, ainsi que de promouvoir l'investissement des entreprises, notamment dans la recherche et le développement.

## LA STAGNATION SECLAIRE, PROBLEME DE MESURE OU REALITE ?

Pour paraphraser le Prix Nobel d'Économie Robert Solow qui avait fait ce parallèle au sujet des microprocesseurs, nous voyons du digital et des objets connectés partout sauf dans les statistiques économiques. Le digital crée du confort mais génère peu de gains de productivité. Mais deux autres analyses sont également recevables. Nous serions entrés dans une phase destructrice provoquée par l'intrusion de nouveaux processus de production. Cette destruction devrait à terme amener des gains de productivité. Compte tenu de l'ampleur des possibilités offertes par les nouvelles technologies, un phénomène de tamis est nécessaire. Il convient, en effet, de faire le tri entre les bonnes et les mauvaises innovations, entre celles qui ont un véritable apport et celles qui ne sont que des gadgets ou des fausses routes.

Aujourd'hui, la thèse de la stagnation séculaire est en vogue, surtout en Europe, au regard des résultats de la croissance économique de ces dernières années. Cette thèse, comme l'a rappelé le Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, lors d'une conférence tenue le 16 janvier dernier, doit être utilisée avec précaution. En effet, l'économiste Alvin Hansen, qui a introduit cette expression de « stagnation séculaire » pour la première fois en 1938, dans son célèbre ouvrage « Full recovery or stagnation » a vécu suffisamment longtemps – jusqu'en 1975 – pour connaître trente années de quasi pleine reprise économique, et non de stagnation. La stagnation séculaire a été remise au goût du jour par l'économiste américain Larry Summers.

Plusieurs données semblent donner raison aux tenants de la stagnation séculaire. Ainsi, au sein des pays avancés, le PIB par habitant augmente moins vite mais cela est constaté depuis déjà plus de quarante ans. Cette baisse s'est accélérée avec la Grande Récession et avait été masquée au début des années 2000 avec la révolution des TIC. Ce ralentissement s'explique par une baisse tendancielle des gains de productivité du travail.

De plus en plus d'experts s'interrogent sur les erreurs de mesure de la production que conduit l'essor des nouvelles technologies. Les statistiques ne reflètent qu'imparfaitement les améliorations apportées à la qualité des produits, ainsi que l'entrée ou la sortie de produits. Par conséquent, ils ont tendance à surestimer l'inflation et à sous-estimer la production. La production informatique qui comporte un nombre croissant de mises à jour est mal comptabilisée et cela même aux États-Unis.

La digitalisation provoque des modifications importantes en matière de comptabilité. Ainsi, les voyages sont réservés et payés de plus en plus en ligne sans le recours d'intermédiaires. Il en résulte une diminution de la valeur ajoutée des agences de voyage. Or, dans le même temps, les ménages se déplacent de plus en plus mais comme la localisation des plateformes de réservation sur Internet est difficile à déterminer, cela n'apparaît pas obligatoirement dans les statistiques.



La comptabilisation des services gratuits est par définition délicate ? Que vaut Wikipédia, comment intégrer et à quelle valeur les services de Blablacar ou de Airbnb sachant qu'une partie des affaires se font hors circuit officiel ?

### **Des freins conjoncturels à la baisse de la demande**

François Villeroy de Galhau met en avant deux autres facteurs pouvant expliquer l'atonie de la croissance. Les salaires auraient, à ses yeux, dû augmenter plus vite en Allemagne au regard de l'importance des excédents commerciaux et du plein emploi. Tel n'a pas été le cas. En revanche, en France, les salaires auraient dû stagner voire baisser compte tenu de la situation économique du pays ; or ils ont continué à augmenter ce qui a contribué à la dégradation de la compétitivité française. Il aurait fallu plus de souplesse salariale en Allemagne et plus de rigueur en Europe du Sud. Le désendettement qui s'est opéré après 2012 en Europe et aux États-Unis a pesé plus que prévu sur la demande.

Les épargnants contribuent également au ralentissement par leur aversion aux risques. En outre, en période de crise, les agents économiques ont tendance à accroître leur effort d'épargne. La baisse des rendements des produits de taux a eu également pour conséquence une augmentation du taux d'épargne par effet d'encaisse, les acteurs économiques devant mettre plus d'argent de côté qu'auparavant pour leurs objectifs patrimoniaux.

Le vieillissement de la population conduit à une augmentation de l'épargne et à une diminution de la productivité. Les inégalités sont accusées également de peser sur la croissance. L'accroissement des inégalités de revenus au sein des pays implique une baisse du pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus, qui ont une propension plus forte à consommer. La montée des inégalités est favorisée par la mondialisation qui se traduit par l'émergence de nouveaux riches et par un phénomène de rente générée par l'émergence d'entreprises dominantes sur leur secteur d'activité. Ce phénomène avait déjà été constaté dans les années 1920 avec le pétrole ou plus tard avec les télécom aux États-Unis.

Les tenants de la stagnation séculaire mettent en avant l'appauvrissement du progrès technique. Les nouvelles innovations généreraient moins de gains de productivité et coûteraient de plus en plus chères à développer. Les contraintes sociales et environnementales rendent plus délicates le développement d'innovation de ruptures. Cette thèse peut être réfutée en analysant les résultats des entreprises les plus innovantes. Ces derniers sont en phase avec ceux qui étaient enregistrés dans le passé. Nul ne conteste le potentiel de croissance que peuvent apporter le « big data », les objets connectés et les autres techniques (génétique, nanotechnologie). En revanche, la question de leur diffusion et de leur intégration dans les processus de production se pose inmanquablement en particulier en Europe. Ainsi, le poids du secteur du numérique est de 3 points de PIB inférieur en France qu'aux États-Unis ou dans l'Europe du Nord.

## LE COIN DES TENDANCES

### Les différentes dimensions du revenu universel

Le revenu universel a été un des est au cœur du débat public. Son instauration est proposée non seulement par Benoît Hamon mais aussi par Gaspard Koenig qui dirige un centre de réflexion libérale, « Génération Libre » et qui fut un conseiller de Christine Lagarde quand cette dernière était Ministre de l'Économie. Il est également proposé par les écologistes et notamment par Yannick Jadot.

Qu'est-ce que le revenu universel également appelé revenu de base, revenu d'existence ou allocation universelle ? Le revenu universel dans sa version initiale consiste à verser à toutes les personnes majeures quel que soit leur niveau de ressources un revenu d'un montant identique sur une base individuelle et de manière inconditionnelle.

À partir de cette définition, différentes variantes de revenus universels ont été imaginées. Pour certains, le revenu universel a vocation à remplacer les minima sociaux et plusieurs prestations sociales comme l'aide au logement ; pour d'autres, il s'agit d'un complément permettant d'assurer à tout un chacun un niveau digne de subsistance. Le versement du revenu universel peut être général ou limité à un public ciblé. Si les libéraux mettent en avant l'idée de responsabilisation des bénéficiaires, d'autres considèrent que ce revenu permet de tirer les conséquences d'une société où le travail se fera de plus en plus rare du fait de la digitalisation ou de la mondialisation. C'est un peu la suite du concept de partage du travail appliqué aux revenus. Le revenu universel est censé avoir une autre vertu, celle de ne pas dissuader le retour au travail. En étant versé de manière générale, la reprise d'un travail n'entraîne pas sa suppression.

### Les objectifs du revenu universel

La France est aujourd'hui le pays d'Europe et de l'OCDE qui consacre la part la plus importante de sa création de richesses à la protection sociale, 690 milliards d'euros soit plus du tiers du PIB. Malgré cet effort important, 14 % de la population française vit en-dessous du seuil de pauvreté, soit 8,8 millions de personnes. Le nombre de personnes considérées comme pauvres a augmenté de 6 % depuis 2007. Le taux de pauvreté est de 17,7 % pour les moins de 18 ans. Il atteint 21 % chez les 18-24 ans pour descendre jusqu'à 6,6 % chez les 65-74 ans. À tout âge, le taux de pauvreté est en France nettement inférieur à celui constaté en moyenne au sein des 15 pays les plus riches de l'Union européenne.

4,1 millions de personnes résidents en France sont attributaires d'au moins une prestation relevant du minimum social. En intégrant les personnes à charges, ce nombre atteint 7,1 millions. De 2007 à 2014, les bénéficiaires de minimas sociaux ont augmenté de 27 %. La France compte 9 minimas sociaux (revenu de solidarité active,

revenu de solidarité outre-mer, allocation de solidarité spécifique, allocation transitoire de solidarité, allocation temporaire d'attente, allocation veuvage, allocation supplémentaire invalidité, allocation adulte handicapé et allocation de solidarité pour les personnes âgées. In fine, une personne célibataire âgée de 25 à 65 ans peut toucher un revenu minimum de 785 euros. Une personne de plus de 65 ans peut recevoir 1 100 euros (minimum vieillesse et allocations logement).

	Nombre de bénéficiaires en 2014 (milliers)	Montant en 2015 (euros par mois)*
ASPA (minimum vieillesse)	554	801
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	472	494
AAH	1 041	808+ (179 ou 105)
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	80	404+ (179 ou 105)
RSA-socle	1 899	462**
Prime temporaire de solidarité	28	300
RSO	10	512
Allocation temporaire d'attente (ATA)	54	348
Allocation veuvage	8	602
<b>Total</b>	<b>4 127</b>	

\*Pour une personne seule. \*\* hors forfait logement, y compris prime de Noël.  
Source : Drees (2016) : *Minima sociaux et prestations sociales*.

A ces minimas, il faut ajouter certaines prestations et services comme les allocations familiales, la gratuité de l'éducation, l'assurance-maladie, la CMU et la CMUC. Il faut également prendre en compte certaines prestations sociales sous conditions de ressources, la prime d'activité, allocations de rentrée scolaire ou les aides logement. Enfin, au niveau des communes et des départements, des prestations sont également proposées pour les personnes à bas revenus : gratuité des transports, gratuité des équipements sportifs et culturels, aide sociale à l'enfance, etc.

Les tenants du revenu universel mettent en avant le caractère complexe de ces allocations et prestations qui obligent leurs bénéficiaires à remplir des dossiers. Ils considèrent que de nombreuses personnes n'y ont pas accès à défaut d'avoir connaissance de leurs droits ou en raison de la complexité des dossiers à constituer. 35 % des bénéficiaires du RSA ne le recevraient pas (Dominco et Pucci – 2012).

Par ailleurs, certaines populations ne peuvent pas accéder aux minimas sociaux ou de manière trop partielle. Les jeunes de 18 à 25 ans, les handicapés et un certain nombre de personnes âgées non propriétaires de leur résidence principale peuvent se retrouver en situation d'extrême pauvreté. Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants à charge peuvent également être nettement en-dessous des seuils de pauvreté.

**Le revenu universel consiste à tirer les conséquences de la fin du travail et de la transition vers une société post-salariale.**

Pour certains experts économiques et également pour certains responsables politiques, le déficit d'emplois est censé être durable en raison de la robotisation et de

la digitalisation. Une telle théorie avait déjà cours lors de l'apparition des machines à tisser, du développement du travail à la chaîne au début du 20<sup>ème</sup> siècle et de leur robotisation à partir des années 80. Avec le vieillissement de la population, le problème n'est pas l'excès de travailleurs mais bien leur nombre insuffisant. Malgré la crise, le taux d'emploi en France des plus de 15 ans est au même niveau depuis plus de trente ans. Le taux d'emploi des femmes et des seniors a progressé ces dernières années. En Allemagne, en République tchèque, au Royaume-Uni, le plein emploi est la règle. Néanmoins, pour les tenants de la fin du travail, il est important de déconnecter les revenus du travail. C'est la suite logique voire le parachèvement de la réduction du temps de travail.

Le revenu universel ne serait-il pas la reconnaissance d'une incapacité à insérer professionnellement une partie de la population ? Il pourrait accentuer la segmentation de la population.

Le revenu favoriserait l'augmentation des salaires des emplois non-qualifiés. Du fait de la concurrence qu'imposerait en termes de ressources, le revenu universel obligerait les employeurs pour les emplois les moins bien payés et les plus pénibles à offrir de meilleures conditions. Néanmoins, le revenu universel pourrait accentuer la substitution du robot à l'homme afin d'éviter les surcoûts salariaux et pour limiter le poids des charges qui devraient augmenter pour en assurer le financement. Certains imaginent afin de contrecarrer cette tentation de taxer les robots, une vieille antienne.

### **Quel montant pour le revenu universel ?**

Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires des minimas sociaux, le revenu universel devrait être en France de 785 euros par mois. Accordé à titre individuel, en toute logique, il faudrait l'attribuer également aux enfants à un montant au moins égal à 40 % de la prestation des adultes soit 315 euros. Pour les plus de 65 ans et les handicapés, le revenu universel devrait être, selon l'OFCE, de 1100 euros toujours avec comme objectif de ne pas provoquer un manque à gagner par rapport à leur situation actuelle. Le coût brut serait dans ces conditions de 588 milliards d'euros. En supprimant les minimas sociaux, le quotient conjugal et le quotient familial, il est ainsi possible d'économiser 119 milliards d'euros aboutissant à un coût net de 480 milliards d'euros soit 22 points de PIB ou 35 points de CSG.

Pour le financement, certains évoquent la création monétaire (ce qui suppose de changer quelques règles...), la création de taxes écologiques, la suppression des dépenses fiscales, un alourdissement de la fiscalité du patrimoine.

Un assujettissement à l'impôt sur le revenu de ce revenu permettrait d'en recouvrer pour l'Etat une partie. Ce sont les classes supérieures mais aussi moyennes qui seraient les plus pénalisées en supportant une augmentation de leurs prélèvements et en supportant les nouvelles taxes nécessaires pour le financer.

Les gagnants de l'opération seraient les jeunes de 18 à 25 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi en fin de droits ainsi que les inactifs. Le simple fait de verser 500 euros aux étudiants coûterait 15 milliards d'euros. Les autres gagnants seraient les familles à revenus modestes ayant plusieurs enfants. En revanche, pour les retraités, une telle réforme serait neutre.

### **Les comptes et mécomptes du revenu universel**

En retenant un revenu universel compris entre 700 et 800 euros, le coût global pourrait atteindre de 550 à 630 milliards d'euros s'il était distribué à l'ensemble des Français (66 millions) soit de 25 à 28 % du PIB.

En contrepartie, certaines prestations pourraient être supprimées. Mais les suppressions ne compenseraient pas le surcoût. Pourraient être ainsi concernées les indemnités chômage (2 % du PIB), les aides à la famille et au logement (3,4 % du PIB), une partie des dépenses du Fonds de Solidarité Vieillesse (minimum vieillesse). En net, le coût du revenu universel pourrait varier de 17 à 23 % du PIB soit de 370 à 500 milliards d'euros.

### **Le revenu universel dans le débat de la primaire de la gauche**

Benoît Hamon, candidat à la primaire de la gauche, a proposé la création d'un revenu universel qui serait réservé dans un premier temps aux jeunes 18 à 25 ans, quel que soit leur niveau de ressources. Il demande la mise en place d'une grande conférence citoyenne qui aura pour mission de fixer le périmètre du revenu universel (montant, financement, articulation avec les autres allocations sociales, calendrier de mise en œuvre). Il considère que le revenu universel pourrait être généralisé d'ici 2022 après l'organisation d'expérimentation. Son revenu universel ne le serait pas totalement. Il ne serait octroyé qu'aux personnes touchant moins de 2000 euros de revenus pas mois. Le coût de cette mesure serait de 19 à 40 milliards d'euros pour la version jeune et de 300 à 450 milliards d'euros après sa généralisation. Le revenu d'existence serait fixé à 750 euros et remplacerait les minima sociaux, les prestations familiales, les aides au logement (mais pas les aides compensatoires spécifiques, comme l'allocation handicapés). Benoît Hamon prévoit la création d'un nouvel impôt sur le patrimoine issu de la fusion entre la taxe foncière et l'ISF.

### **La vision libérale du revenu universel**

Gaspard Koenig propose un revenu universel sans condition de 480 à 500 euros (270 euros entre 14 et 18 ans, 200 euros en dessous de 14 ans). Pour financer son revenu universel, Gaspard Koenig prévoit l'instauration d'une taxe de 23 à 25 % applicable au premier euro gagné, et qui se substituerait à l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, il prévoit de supprimer ou de modifier les prestations sociales suivantes : le Revenu de solidarité active, l'Allocation de solidarité spécifique, le Revenu de solidarité (outremer), l'Allocation temporaire d'attente, la Prime transitoire de solidarité, l'Allocation veuvage, l'Allocation supplémentaire d'invalidité, Prime d'activité, l'Allocation de rentrée scolaire,

les allocations familiales, le Complément familial, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, l'Allocation aux adultes handicapés, l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'Allocation pour demandeur d'asile, les Prestations d'accueil du jeune enfant. Son objectif est de responsabiliser les bénéficiaires des minimas sociaux et d'éviter les effets de seuil.

### **Les exemples étrangers**

Des expérimentations ont été menées dans certains États ou villes aux États-Unis (New Jersey, Pennsylvanie, Indiana, Caroline du Nord, Seattle et Denver). L'État fédéré américain de l'Alaska et la région administrative de Macao sont les exemples les plus aboutis de distribution d'un dividende généralisé à leur population. Ces dividendes proviennent de la rente issue de l'exploitation du pétrole en Alaska, des jeux de hasard à Macao. « L'Alaska permanent fund » qui a été créé en 1976 afin de générer des revenus destinés à être réinvestis dans l'économie et distribuer l'allocation annuelle (dividende). En juillet 2015, la valeur de ce fond atteignait 52,8 milliards de dollars, générant un revenu annuel net de 2,90 milliards de dollars. Sur cette somme, 1,33 milliard de dollars sont répartis entre 644 511 bénéficiaires qui ont ainsi chacun perçu une somme de 2 072 dollars, Cette somme est soumise à l'impôt fédéral. À Macao, depuis 2008, chaque allocataire a perçu entre 610 et 1020 euros par an.

En Inde, à partir de 2012 et pendant environ dix-huit mois, il a été institué une allocation universelle au profit des habitants de plusieurs villages de l'État de Madhya Pradesh. 200 roupies étaient versées à chaque adulte et 100 roupies à chaque enfant. Au total, 6 000 personnes ont pu bénéficier de ce programme. Les résultats de l'expérimentation ont fait l'objet d'une exploitation statistique sous l'égide de la Fondation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

L'Iran est passé en 2010 d'un système de subvention à l'achat des produits de première nécessité (pain, lait, huile, sucre, farine...) à une allocation unique versée en espèces bénéficiant à plus de 95 % de la population.

En Europe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une expérimentation est en cours en Finlande concernant 2000 individus âgés de 25 à 58 ans en recherche d'emploi. Un revenu de base inconditionnel de 560 euros par mois, non soumis à l'impôt, leur est versé pendant la période d'expérimentation, même si les bénéficiaires reprennent un travail rémunéré. Le coût total de cette expérimentation serait de 7 millions d'euros sur deux ans. La généralisation de l'expérience en cours coûterait 15 milliards d'euros par an (à comparer à un budget de l'État finlandais de 60 milliards d'euros et un PIB de 210 milliards d'euros).

Aux Pays-Bas, dans plusieurs communes (Utrecht, Groningen, Tilburg et Wageningen) des réflexions sont engagées sur un revenu conditionnel non dégressif et des expérimentations sont envisagées (source : Rapport du Sénat 2016) À Utrecht, le projet d'expérimentation, dénommé « Weten wat work » (« Savoir ce qui fonctionne »), se présente d'abord comme un moyen de dépasser les limites actuelles de la loi

dite de « participation », qui conditionne le versement de certaines allocations à des démarches administratives ainsi qu'à des recherches de formations ou d'emplois. Dans cette ville de 340 000 habitants, 9 800 personnes perçoivent le revenu minimum d'insertion prévu par la loi (900 euros par mois à caractère dégressif en fonction des autres revenus du bénéficiaire), que la commune verse pour le compte de l'État tout en menant des actions d'insertion. C'est sur un échantillon d'environ 500 personnes tirées au sort parmi les bénéficiaires de cette allocation, mais avec leur accord, que les autorités municipales entendent tester pendant deux ans plusieurs variantes de revenu sur quatre groupes d'une centaine d'individus.

Le revenu universel pose donc plusieurs problèmes, celui du financement et celui du rôle du travail ainsi que la notion d'assistance au sein de la société. Les tenants et les opposants de ce revenu universel peuvent à loisir fonder leur argumentation en ayant recours au préambule de notre actuelle constitution. Ainsi, l'article 5 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946 intégré au texte fondamental de 1958 souligne « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances » quand l'article 11 de ce même préambule indique que la nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

### **Le travail au noir dévoilé**

La Délégation Nationale de Lutte contre la Fraude et la Direction Générale de l'Emploi ont mené une enquête, avec l'appui du CREDOC, pour apprécier l'importance, en France, du travail non déclaré en particulier dans le secteur des services à la personne. Afin d'obtenir des résultats les plus fiables possibles, les deux services administratifs ont eu recours à un questionnaire garantissant l'anonymat et la confidentialité des réponses. Par ailleurs, ils ont décidé d'interroger toutes les catégories de la population afin d'avoir une vision à 360 degrés de la fraude.

3,9 % de la population interrogée reconnaît avoir travaillé de manière dissimulée en 2015 et 8,6 % des personnes interrogées admettent avoir travaillé sans être déclaré entre 2012 et 2015. 20 % des utilisateurs de services à la personne auraient recours à des emplois non déclarés en 2015. Également 20 % des répondants ayant eu recours au travail d'une personne à domicile au cours du mois précédent l'enquête reconnaît ne pas avoir déclaré toutes les heures effectuées. 27 % des travailleurs non déclarés exercent dans les services à la personne.

L'activité dissimulée constitue, dans la majorité des cas, un second emploi, le plus souvent à temps partiel. 53 % des travailleurs dissimulés sont des salariés ou exercent une activité pour leur propre compte, 21 % sont demandeurs d'emploi, 18,2 % sont

étudiants et 7,8 % sont retraités ou personnes au foyer. Près de la moitié des travailleurs non déclarés exercent une activité dissimulée depuis plus de cinq ans.

Les secteurs les plus touchés sont la construction (21 %), l'hébergement et la restauration (20 %), ainsi que les arts et spectacles (9 %). Ces trois secteurs représentent la moitié du travail non déclaré. Ce classement est très différent de la réalité de l'emploi déclaré pour lequel ces trois secteurs ne couvrent que 14 % de la masse salariale du secteur privé (ACOSS, 2016).

La rémunération horaire pour le travail dissimulé est en moyenne de 10 € de l'heure, c'est-à-dire supérieure au SMIC horaire (au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SMIC horaire était de 7,53 euros net) et très proche du salaire horaire déclaré net donné par l'enquête (11 euros). La première des motivations avancées pour l'exercice d'une activité dissimulée est d'obtenir un complément de revenus. 43 % des fraudeurs expliquent également qu'ils n'ont pas eu le choix. Enfin, trois fois sur quatre, le travail non déclaré a été obtenu par le biais d'un proche ou d'une connaissance.

Bien que recueillies de manière très différente de l'enquête précitée, les données de l'étude DARES présentent des taux de fraude très proches : « 25 % des ménages utilisateurs auraient eu recours à des emplois non déclarés en 2011 ». La DARES avait noté un début de tendance à la baisse depuis 2005, de l'ordre de -3 points. L'enquête pilote s'étant déroulée en 2015, le taux plus faible de fraude de 20 % peut se lire comme le prolongement de la baisse déjà enregistrée entre 2005 et 2011. Autre fait concordant, 38 % des personnes ayant fraudé entre 2012 et 2015 indiquent l'avoir fait moins souvent que par le passé contre seulement 19 % affirmant le faire plus souvent. Ce recul de la fraude dans le secteur, conjugué au recul des heures déclarées, irait plutôt dans le sens d'un effet pro-cyclique du recours au travail dissimulé. Le volume d'heures dissimulées représente au total 15,6 % des heures rémunérées : 3 % ont été réalisées en complément d'heures déclarées, 12,6 % se rapportent à un travail entièrement dissimulé.

Sur l'ensemble des services à la personne, deux profils d'utilisateurs se distinguent : d'un côté, les retraités qui déclarent principalement du ménage, du jardinage et de l'aide à domicile ; de l'autre des personnes actives de plus de 40 ans ayant recours à la garde d'enfants, et dans une moindre mesure au ménage et au bricolage. La fraude est plutôt le fait des classes moyennes supérieures (31 % des fraudeurs), ce qui correspond au profil des utilisateurs de SAP.

La sous-déclaration concerne la garde d'enfants à domicile (42 %) davantage que l'aide à domicile (9 %) ou le ménage (13 %). Les raisons invoquées pour ne pas déclarer les activités de services à domicile sont assez rarement financières : seuls 15 % des personnes interrogées disent le faire pour éviter les prélèvements obligatoires, comparés aux 23 % invoquant la simplicité des démarches et surtout aux 31 % d'individus considérant rendre service à une connaissance. Selon France Stratégie, « l'emploi non déclaré est particulièrement élevé dans les SAP, qui renvoient traditionnellement à des activités effectuées dans la sphère personnelle, soit par les



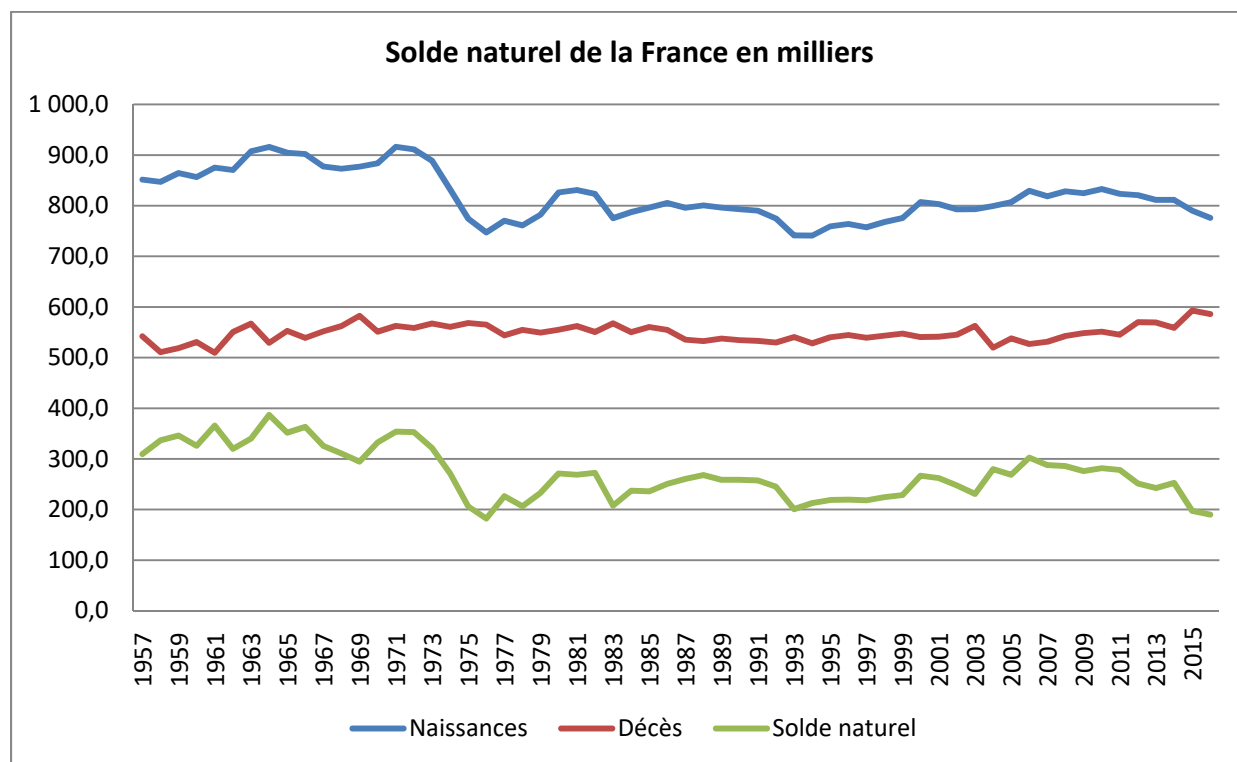
individus eux-mêmes pour leur propre consommation, soit par des proches dans le cadre de solidarités de proximité ».

L'emploi d'une personne à domicile sans la déclarer et l'exercice d'une activité dissimulée sont jugés moins risqués que de ne pas déclarer l'ensemble de ses revenus aux impôts ou de percevoir indûment des prestations sociales. La fraude la plus grave serait de percevoir des prestations sociales auxquelles on n'aurait pas droit.

Le travail au noir est donc relativement bien accepté par l'opinion sauf s'il s'accompagne d'une fraude sociale. Cette situation explique l'effet immédiat d'un durcissement du régime fiscal et social pour les emplois à domicile.

## LE COIN DES GRAPHIQUES

### LA FRANCE A L'OREE DES 67 MILLIONS D'HABITANTS



Selon l'INSEE, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France comptabilisait 66 991 000 habitants. Au cours de l'année 2016, la population a connu une augmentation de 265 000 personnes, soit une hausse de 0,4 %.

En 2016, 785 000 bébés sont nés en France, en baisse de 14 000 par rapport à 2015. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'éloigne des 2,1 nécessaire pour assurer le renouvellement des générations. Il était de 1,93 enfant par femme en 2016, en baisse par rapport à 2015. Il reste cependant le plus élevé d'Europe. Le nombre de

décès atteint 587 000 en 2016 en baisse de 7 000 par rapport à 2015 qui avait été un record.

Les espérances de vie à la naissance, qui avaient diminué en 2015, retrouvent leur niveau de 2014 (85,4 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes). L'écart entre les hommes et les femmes continue de se réduire. Il était de 7,9 ans en 1996, de 7,1 ans en 2006 ; il est de 6,1 ans en 2016. Il reste toutefois important par rapport à d'autres pays européens. Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à Chypre et en Suède, l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est de 4 ans en 2014 (6,2 ans pour la France en 2014). À l'inverse, environ 10 ans d'espérance de vie séparent les hommes et les femmes dans les trois pays baltes. En 2014, pour les femmes, l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée en Espagne et en Italie (86 ans) ; pour les hommes, elle culmine en Italie et à Chypre (81 ans). L'espérance de vie à 60 ans progresse à nouveau, après avoir elle aussi diminué en 2015 : dans les conditions de mortalité de 2016, un homme de 60 ans peut espérer vivre encore 23,2 ans en moyenne, soit 0,1 an de plus qu'en 2014. L'espérance de vie à 60 ans pour les femmes est de 27,6 ans, inférieure de 0,1 an à celle de 2014.

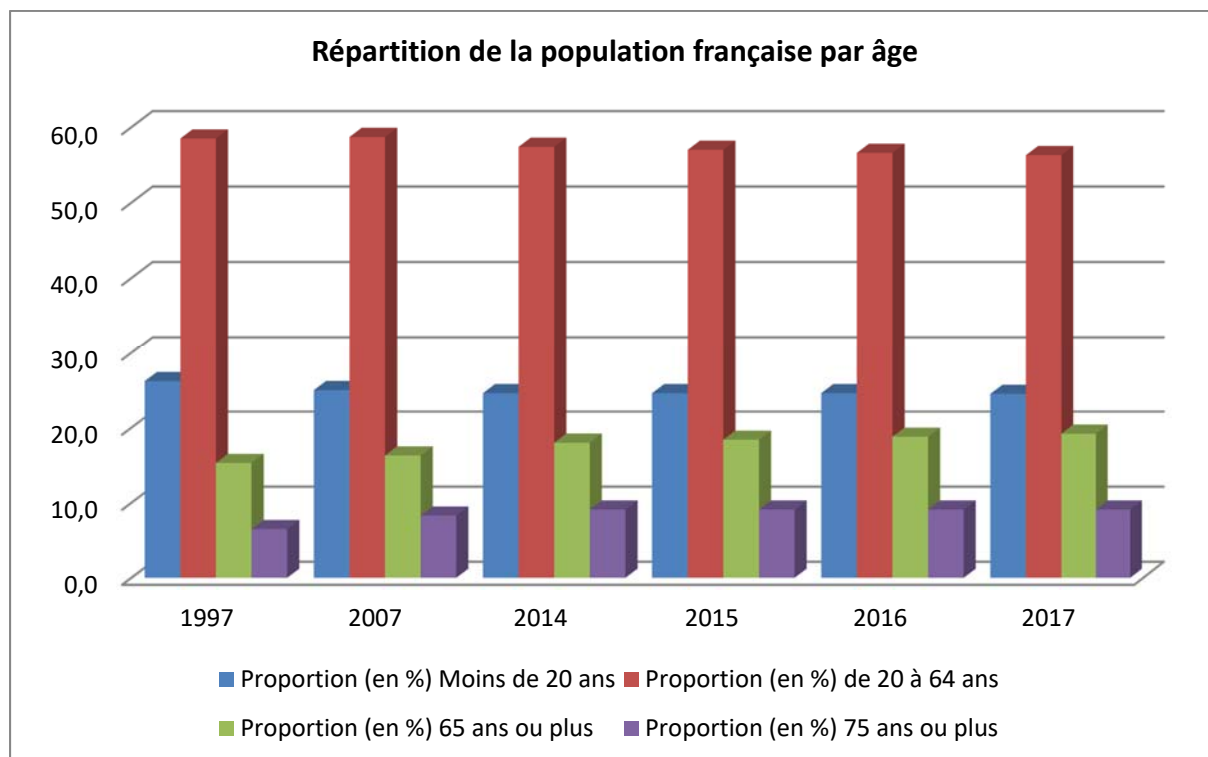
En 2016, 235 000 mariages ont été célébrés, dont 7 000 entre personnes de même sexe. L'âge des mariés de sexe différent continue d'augmenter ; celui des mariés de même sexe diminue légèrement. Le Pacs poursuit sa progression et, en 2015, quatre Pacs ont été conclus pour cinq mariages célébrés.

En 2016, le solde naturel est de + 198 000 personnes. Il est inférieur de 7 000 personnes à celui de 2015 et devient ainsi le plus faible enregistré depuis 1976 (+ 182 000 habitants). Le solde migratoire (définitions) est estimé à 67 000 personnes ce qui constitue également un niveau bas.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec 13 % de la population de l'Union européenne (UE 28), la France est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne, dont la population représente 16 % de celle de l'UE. Le Royaume-Uni et l'Italie sont les troisième et quatrième pays les plus peuplés. La progression de la population allemande est particulièrement forte en 2015, avec une hausse de près de 1 million, pour atteindre 82,2 millions d'habitants au début de l'année 2016. Depuis 2006, les populations de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie ont progressé, mais à des rythmes différents. Le Royaume-Uni a connu la plus forte progression de sa population (+ 7,9 %, soit 4,8 millions d'habitants supplémentaires), suivi par la France (+ 5,2 %, soit + 3,3 millions à champ constant hors Mayotte) puis l'Italie (+ 4,5 %, soit + 2,6 millions). De ce fait, en dix années, l'écart de population entre la France et le Royaume-Uni s'est réduit, quand dans le même temps, il s'est accru avec l'Italie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les personnes de 65 ans ou plus représentent 19,2 % de la population, soit trois points de plus que dix ans auparavant et quatre points de plus que vingt ans plus tôt. Les plus de 75 ans représentent 9,1 % de la population en 2017 contre 6,5 % en 1997.

La proportion des 65 ans ou plus est légèrement plus faible que la moyenne européenne : 18,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 au sein de l'UE, contre 18,4 % en France à la même date. L'Italie est le pays où le poids des seniors est le plus élevé (21,7 %) ; l'Irlande est celui où il est le plus faible (13,0 %). Les moins de 20 ans représentent 24,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la population contre 26,2 % en 1997.



## LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

### Lundi 23 janvier

Au **Japon**, il faudra suivre **l'indice de la production** du mois de novembre et **les exportations** de décembre.

**L'indice Markit – PMI manufacturier** du mois de janvier sera connu pour **la France, l'Allemagne, la zone euro et les États-Unis**. **L'indice Markit – PMI des services** de janvier sera connu pour **la France, l'Allemagne, la zone euro et les États-Unis**. **L'indice PMI composite Markit** de janvier sera publié pour **la France, l'Allemagne la zone euro et les États-Unis**. Les indices Markit devraient être stables.

Pour **l'Allemagne**, il faudra suivre **l'indice du climat des affaires et l'estimation courante du mois de janvier d'IFO**. Sera également publié le **rapport mensuel de la Bundesbank**.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder **l'investissement total des entreprises** du quatrième trimestre 2016.

Pour **l'Union européenne et la zone euro**, sera communiqué **l'indice sur la confiance des consommateurs** du mois de janvier.

### Mardi 24 janvier

**L'indice PMI manufacturier du mois** de janvier sera publié pour le **Japon**. Seront connus dans ce pays **les résultats de la balance commerciale** de décembre.

En **Italie**, seront communiquées **les ventes de détail** de novembre.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **l'indice Redbook** de janvier. Seront également communiqué **les ventes de maison** de décembre. **La FED de Richmond** publiera **l'indice manufacturier** de décembre.

### Mercredi 25 janvier

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **le prix des maisons** de janvier.

En **France**, il faudra suivre **le climat des affaires** de janvier. L'indice devrait rester stable en-dessus de sa moyenne de longue période.

En **Allemagne**, seront publiés **les indices IFO « climat des affaires, perspectives et estimation courante »**. Ils devraient être en légère hausse.

En **Italie**, seront connues **les commandes industrielles** du mois de novembre.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **l'indice des prix des maisons** de novembre et **les variations des stocks de pétrole brut** au 20 janvier.

Au **Japon**, seront publiés **l'indice des prix à la consommation** de décembre et **celui pour le mois de janvier en ce qui concerne la région de Tokyo**. Toujours au Japon, il faudra regarder **le taux de chômage et les dépenses des ménages** de décembre.

### **Jeudi 26 janvier**

En **Allemagne**, sera communiquée **l'enquête sur la confiance des consommateurs** de février. Il devrait ressortir stable.

Au **Royaume-Uni**, seront attendus **les premiers résultats de la croissance** du quatrième trimestre 2016. Le taux de croissance aurait été de 0,5 % au dernier trimestre et de 2,1 % sur 12 mois. Une légère décélération de la croissance serait ainsi notée. **L'indice des services** de novembre sera publié.

Aux **États-Unis**, seront **diffusés les résultats de la balance commerciale, les stocks de gros et les ventes de maisons neuves** du mois de décembre. **L'Agence Internationale de l'Énergie** publiera **les variations de stocks** de gaz au 20 janvier.

### **Vendredi 27 janvier**

**Nouvel an chinois.**

En **France**, seront connues **les dépenses de consommation des ménages** du mois de décembre. **L'indice des prix à la consommation** de janvier sera publié (préliminaire). Il est attendu stable. Seront attendus **les premiers résultats de la croissance du dernier trimestre 2016 et de l'ensemble de l'année**. Au quatrième trimestre, le PIB aurait pu augmenter de 0,3 %.

En **Espagne**, sera connu le résultat **des ventes au détail** de janvier. Seront également diffusés **les premiers résultats de la croissance du quatrième trimestre 2016**.

En **Italie**, il faudra suivre **l'indice sur la confiance des consommateurs** de janvier.

Aux **États-Unis**, seront très attendus **les résultats du quatrième trimestre 2016 de la croissance avec notamment ceux sur la consommation des ménages**. Sera également publié **le résultat des commandes de biens durables**. Il faudra suivre **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** de janvier. Sera également communiqué **le décompte des forages pétroliers US Baker – Hughes**.

### **Samedi 28 janvier**

**Nouvel an chinois**

**LE COIN DES STATISTIQUES**

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
<b>PIB</b> <i>Mds d'euros 2015</i>	2 226	3 139	1 670	1 118	10 740	2 317
<b>Croissance du PIB</b> <i>en % - sept.2016</i>	1,0	1,7	1,0	3,2	1,7	2,2
<b>Inflation</b> <i>en % - nov. 2016</i>	0,7	0,7	0,1	0,5	1,1	1,2
<b>Taux de chômage</b> <i>en % - oct. 2016</i>	9,7	4,1	11,6	19,2	9,8	4,7
<b>Solde public</b> <i>en % du PIB 2016</i>	-3,3	+0,6	-2,4	-4,6	-1,8	-5,1
<b>Dettes publique</b> <i>en % du PIB 2016</i>	96,4	68,1	133,0	99,5	91,6	89,2
<b>Balance des paiements courants</b> <i>en % du PIB Oct. 2016</i>	-1,3	8,6	2,7	1,9	3,2	-5,1

Sources : Eurostat – Insee

**Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson**

**Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.**

**Sites Internet : [www.lorelo.fr](http://www.lorelo.fr)**

### **Pour tout contact et correspondance**

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : [phcrevel@lorelo.fr](mailto:phcrevel@lorelo.fr)
- Adresse : LORELLO ECODATA – 7, rue Falguière – 75015 Paris

### **Abonnement : à adresser à [phcrevel@lorelo.fr](mailto:phcrevel@lorelo.fr)**

**Je m'abonne à La Lettre Eco de Lorello Ecodata pour un an : 52 numéros de la lettre**

**Un lecteur : 1000 euros TTC**

**De 2 à 10 lecteurs : 1 500 euros TTC**

**Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement**

Pour garantir une mise en place rapide de votre abonnement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'ensemble des informations demandées.

### **Adresse de facturation**

Nom -----

Prénom -----

Fonction: -----

Organisme: -----

Adresse: -----

-----

Code Postal -----Ville -----

Pays

Tél.: -----

E-mail:-----

### **Mode de paiement**

**Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECODATA**

**Virement bancaire**

SARL LORELLO ECODATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 / BIC : BNPAFRPPNIC